

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D59  
au territoire de la commune de WARLUS  
TRAVAUX

tirage et raccordement de fibres optiques dans chambres existantes  
Section hors agglomération  
du 03 avril 2023 au 31 mai 2023

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Considérant** la demande du 20/03/2023, par laquelle SAS BENOIT CHEVRIER, fait connaître le déroulement des travaux de tirage et raccordement de fibres optiques dans chambres existantes, du 03 avril 2023 au 31 mai 2023,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de tirage et raccordement de fibres optiques dans chambres existantes, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D59 du PR 5+975 au PR 6+846, hors agglomération, du 03 avril 2023 au 31 mai 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Madame le Maire de la commune de WARLUS,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMETZ LES LOGES,



